



# Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 6 mai 2024 à 19 h 30 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effets de la demande**

L'implantation d'un bâtiment accessoire à 21% du coefficient d'emprise au sol au lieu de 15% selon les dispositions de l'article 8.3 du Règlement de zonage 2010-012 à l'intérieur de la zone 215-F.

#### **Désignation de l'immeuble**

1921, avenue Principale  
Saint-Élie-de-Caxton  
Numéro de lot: 3 791 640

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 6 mai 2024 à 19 h 30.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce dix-septième jour d'avril 2024.

  
Sandra Gérôme  
Directrice générale et greffière-trésorière